

Comment faire une demande de mise en place de cotutelle internationale de thèse ?

- Si le projet de cotutelle est connu **avant la première inscription en thèse**, je l'indique sur ADUM, plateforme d'inscription pédagogique, première étape de l'inscription en doctorat ;
- Si le projet se met en place **pendant la 1^{ère} année de thèse** : je discute de mon projet avec mon directeur ou ma directrice de thèse et obtiens son accord. Mon profil ADUM sera alors mis à jour avec les informations de la cotutelle par la gestionnaire de mon [Ecole Doctorale](#) (en cours de D1 ou lors de la réinscription en D2) ;
Attention : il n'est pas possible de mettre en place une cotutelle au-delà de la 2^{ème} année¹.

Dans les deux cas :

1. Je contacte le **pôle international** (ri.recherche@univ-lyon2.fr) de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales (DRED).
2. Je remplis le **formulaire de demande de mise en place de cotutelle** transmis par le pôle international de la DRED.
3. Le pôle international de la DRED contacte l'**université partenaire** pour la rédaction de la convention de cotutelle.
4. La convention de cotutelle **est signée par toutes les parties** (à ce moment l'inscription administrative à Lyon 2 devra être finalisée).
5. Un **avenant** pourra être nécessaire en cas de prolongation de la thèse ou de modification de la convention de cotutelle (ex : calendrier des mobilités, lieu de soutenance).

Vos interlocuteurs et interlocutrices à la DRED

Clotilde Peschet Kalidiouma Sidibé	Gestionnaire pôle international Responsable pôle international	04 78 69 70 59 04 78 69 73 71
Une adresse unique : ri.recherche@univ-lyon2.fr		

¹ Dans ce cas une demande motivée devra être adressée par le directeur ou la directrice de thèse au vice-président ou à la vice-présidente recherche.

DRED - Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales

Pôle International – ri.recherche@univ-lyon2.fr

Campus Berges du Rhône - 18, quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07 - France
www.univ-lyon2.fr

